

Monsieur Alexander De Croo, Premier Ministre

Monsieur Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail

Madame Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales

Monsieur George Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité

Monsieur Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude

Monsieur Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Madame Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste

Monsieur Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord

Madame Lalieux, Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris

Bruxelles, le 23 juillet 2021

Concerne: Mesures fédérales d'urgence sociale aux personnes en situation de pauvreté affectées par les inondations.

Monsieur De Croo, Premier Ministre,

Mesdames les Vice-Première ministres,

Messieurs les Vice-Premier ministres,

Madame la Ministre de l'Intégration sociale, chargée de la Lutte contre la pauvreté,

Les réseaux de lutte contre la pauvreté réunis au sein de BAPN¹ souhaitent vous contacter au sujet des inondations qui, la semaine dernière, ont durement touché des dizaines de milliers de familles, souvent à faibles revenus, en Wallonie et en Flandre. Comme vous le savez, ce sont surtout les régions les plus pauvres qui ont été touchées et les personnes en situation de pauvreté sont moins bien protégées contre ce type de catastrophe. Elles vivent dans des logements moins chers qui sont moins bien localisés, plus fragiles et plus petits, etc. Les réseaux de lutte contre la pauvreté sont très préoccupés par la situation d'urgence dans laquelle se trouvent ces personnes. Après la crise Covid, qui a été le

¹ Le réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) représente les réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté au niveau fédéral et européen:

- Le réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)
- Netwerk tegen Armoede (NTA)
- Brussels Platform Armoede (BPA)

Le Forum Bruxelles contre les inégalités (Le Forum)

plus lourd au niveau socio-économique et sanitaire pour les familles à faible revenu , celles-ci subissent de nouveau un coup très dur.

Les réseaux de lutte contre la pauvreté au sein de BAPN appellent par conséquent le gouvernement fédéral à prendre les mesures d'urgence sociale nécessaires. Nous souhaitons vous faire parvenir, en pièce jointe à cette lettre, nos recommandations, qui ont été élaborées sur la base des besoins des personnes qui se trouvent dans de très grandes difficultés et qui ont (presque) tout perdu.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre lettre.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués,



Guy Tordeur
Président BAPN



Caroline Van der Hoeven
Coordinatrice BAPN

Recommandations de BAPN concernant les mesures fédérales d'urgence sociale aux personnes en situation de pauvreté affectées par les inondations

Revenu:

- Il est essentiel que, dans cette situation d'urgence, l'accès aux revenus, en particulier pour des personnes aux ressources limitées, reste garanti. Actuellement, il peut y avoir toutes sortes de difficultés administratives concernant le paiement des allocations de remplacement parce que les personnes ont perdu leur logement et n'ont donc plus d'adresse, les services locaux ne sont pas disponibles, etc. **BAPN demande par conséquent la continuation du paiement des allocations de remplacement (de la sécurité sociale et de l'assistance sociale) sur la base de la confiance.**
- **Le statut cohabitant doit être immédiatement suspendu**, tant pour les familles qui accueillent d'autres personnes que pour celles qui sont accueillies, jusqu'à ce qu'une solution définitive à leur logement indépendant ait été trouvée. Dans une situation où des milliers de familles ont perdu leur maison ou ne peuvent temporairement plus y vivre, la solidarité entre les citoyens est un élément clé de la solution. La suspension du statut de cohabitation évitera également une bureaucratie inutile pour des services déjà surchargés. Cela devrait s'appliquer à tous les revenus de remplacement, qu'ils proviennent de l'aide sociale ou de la sécurité sociale.

CPAS :

- **Les CPAS qui ont été eux-mêmes (ou une partie de leur personnel) touchés par le sinistre doivent être soutenus.** Les solutions peuvent consister à fournir des locaux, du personnel (travailleurs sociaux des communes non touchées, assistants sociaux en retraite ou en formation, etc.), des véhicules, des moyens de communication (GSM, accès au web, etc.), etc.
- Le plus grand défi sur le terrain est la recherche de logements temporaires. Tous les témoignages que nous recevons parlent de plusieurs semaines et mois de réparation, pour ceux qui pourront rentrer dans leurs logements (ils ne peuvent toucher à rien avant le passage de l'assurance, contrôle de tous les compteurs électricité et gaz, matériaux et professionnels en congé mais aussi pénurie. Les besoins vont être partout les mêmes en même temps. C'est pourquoi les réseaux de lutte contre la pauvreté, à l'instar des fédérations de CPAS, demandent une **révision des critères d'utilisation des logements d'urgence, d'insertion et de transit** afin que les communes puissent les mettre à la disposition des personnes qui sont hors-territoire et peut-être hors-critères sociaux « classique ». Nous demandons également que soit supprimé le fait que les ménages ne peuvent bénéficier qu'une seule fois de **l'allocation d'installation**, mais qu'en cas de ces circonstances exceptionnelles, ils y ont accès d'office.
- Afin que les CPAS puissent fournir rapidement l'aide d'urgence nécessaire aux personnes touchées par les inondations, les procédures administratives et de contrôle doivent être appliquées d'une manière souple. **Les aides**, telles que la nourriture, les médicaments, l'énergie et les moyens pour des bébés, **doivent être appliquées sur la base de la confiance** si la personne peut attester qu'elle est sinistrée.
- Pour les CPAS qui n'ont pas encore dépensé la totalité du **fonds Covid**, il doit être possible d'utiliser cet argent pour les personnes touchées par les inondations.

- Un **fonds supplémentaire** doit être mis en place pour soutenir les municipalités les plus sévèrement touchées.

Santé mentale:

- Les inondations et leurs conséquences ont un impact considérable sur la santé mentale des adultes, des enfants et des personnes âgées, ainsi que les professionnels qui les soutiennent. **Les équipes et les services, tels que ceux de la Croix-Rouge**, qui fournissent un soutien psychologique lors des catastrophes doivent être renforcés. Une solution pourrait éventuellement être trouvée en **mettant à contribution le soutien psychologique déjà apporté dans le cadre de la crise Covid**. Les lignes d'écoute et l'assistance sur place doivent être renforcées (cette dernière est particulièrement importante pour les nombreuses personnes âgées qui sont sinistrées).

Emploi:

- **De nombreux travailleurs, salariés ou indépendants, ne peuvent plus exercer leur activité à cause des inondations.** Certains d'entre eux ont vu leur matériel détruit, les intérimaires perdent leur revenu du jour au lendemain, etc. Ces personnes s'adresseront au CPAS pour une aide immédiate, mais **à moyen terme, une solution doit leur être trouvée** (statut, moyens de survie, etc.). Nous demandons au ministre de l'Emploi d'entamer une **concertation avec les employeurs** afin qu'ils contribuent également. Des situations telles que celle d'un employé dont le domicile (un chalet) a été inondé et qui a dû retourner au travail immédiatement, doivent être évitées.

Procédures administratives:

- De nombreux dossiers administratifs, documents et preuves ont été perdus dans le sinistre. Cela ne doit en aucun cas avoir comme conséquence de bloquer l'accès des personnes à leurs droits. **Nous demandons aux services administratifs de travailler sur un principe de confiance et de reconstituer de manière proactive les dossiers des personnes.**
- Les réseaux de lutte contre la pauvreté recommandent également que : les personnes bénéficient d'un délai supplémentaire pour remettre leurs documents aux Contributions ; l'ONEM travaille temporairement sur la base de la confiance et reprenne son suivi lorsque cela sera à nouveau possible (par exemple en septembre) ; les dossiers actuels pour les prestations d'invalidité, auprès des CPAS, pour l'intégration socioprofessionnelle et les parcours d'intégration pour les personnes d'origine étrangère soient traités sur la base de la confiance.
- **Les documents obligatoires et importants**, tels que la carte d'identité, la carte bancaire, les abonnements de transport, etc. doivent pouvoir être obtenus **gratuitement**.

Télécommunication:

- - De nombreux ménages ont perdu leurs ordinateurs, leurs téléphones portables et autres équipements numériques. Les lignes de télécommunication ont également été endommagées. **Dans le cadre de la relance ou d'un autre budget fédéral, les ressources nécessaires devraient être mises à disposition pour contrer la fracture numérique causée par ce sinistre.**